



CIRCULAIRE DE RENTRÉE - n°1- (à lire attentivement et à conserver)

HORAIRES :

Du lundi au vendredi, classe de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30. Il n'y aura classe, ni le mercredi, ni le samedi (sauf cas exceptionnels).

Les enfants de Maternelle seront tenus aux MEMES HORAIRES que leurs aînés, début de la classe à 8h45 précises.

Attention ! Les retards répétés gênent le fonctionnement de la classe.

FREQUENTATION SCOLAIRE :

La fréquentation scolaire régulière est désormais **obligatoire dès l'âge de 3 ans** (classe de Petite Section). Une demande d'aménagement du temps de présence à l'école des enfants scolarisés en Petite Section peut toutefois être effectuée par la famille auprès de la direction de l'établissement.

Toute absence devra être signalée à l'enseignant. La famille devra faire connaître par écrit ou par téléphone, et si possible le jour même, les motifs de l'absence.

Pour les sorties régulières pendant les cours (orthophoniste, spécialiste, ...) faire un mot précisant le jour et l'heure. **VENIR CHERCHER** l'enfant devant la classe et le ramener jusque dans la classe.

Des billets d'absence pré remplis vous seront remis à la rentrée (dans le cahier de correspondance). Merci de les utiliser. Vous pourrez en demander à l'enseignant en cours d'année.

TELEPHONE :

Appeler avant 8 h 30 ou après 16 h 45. Entre ces deux horaires, merci de laisser votre message sur le répondeur. TEL : 02.51.55.45.35 Courriel : direction@lefenouiller-stemarie.fr

Voici la page d'accueil de notre espace numérique de travail : <http://lefenouiller-stemarie.fr/>

ACCUEIL du MATIN :

Pour tous les élèves de la maternelle, l'accueil se déroulera dans le hall, devant la porte de la classe. Les élèves du primaire seront accueillis sur la cour primaire.

SORTIES des CLASSES :

Pour les sorties de 12 h 00 et 16 h 30, les enfants qui quitteront seuls l'établissement le feront sous la responsabilité des Parents.

Si l'enfant doit partir avec un adulte qui n'est pas le responsable de l'enfant, le faire savoir à l'établissement. Des événements récents nous invitent à la plus grande prudence.

ATTENTION !

- Aucun enfant de moins de 6 ans ne sera autorisé à partir seul ou avec sa/son sœur/frère de l'école. La présence d'un adulte est obligatoire.
- Si votre enfant part seul(e), une autorisation parentale sera à remplir en début d'année.

Nous vous recommandons la plus grande prudence aux abords de l'établissement. Merci de ne pas stationner devant le portail à vélos.

- Sortie du midi : uniquement pour les élèves ne déjeunant pas au restaurant scolaire.
- Venir récupérer l'enfant au portail d'entrée.

- Sortie du soir :
 - Classe de TPS-PS : Les parents viendront chercher l'enfant dans la classe.
 - Classe MS-GS : Les parents viendront chercher l'enfant dans le hall des maternelles.
 - GS-CP et Classes primaires : Les enfants attendront leurs parents sur la cour des maternelles.

RENDEZ-VOUS AVEC LES ENSEIGNANTS :

Si vous désirez rencontrer les Enseignants ou le Directeur, nous vous invitons à prendre rendez-vous. Vous trouverez, ci-dessous, le planning des réunions des différentes classes.

Attention cette année, il n'y aura pas de garderie pour les réunions de classe.

TPS-PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1/CM2
Mardi 26 septembre	Vendredi 22 septembre	Vendredi 22 septembre	Mardi 19 septembre	Mardi 19 septembre	Mardi 26 septembre	Jeudi 28 septembre
18h30	20h00	18h30	18h30	20h00	18h30	18h30

ASSURANCE SCOLAIRE :

Vous devez demander une attestation d'assurance « Responsabilité civile » auprès de votre assureur et la remettre à l'école dès les premiers jours de la Rentrée. Elle dépend généralement de votre assurance Habitation.

Pour l'Individuelle Accident, l'établissement souscrit une assurance scolaire et extrascolaire pour tous les élèves auprès de la Mutuelle St Christophe, et ce, dans le cadre d'un partenariat Enseignement Catholique de Vendée- Mutuelle St Christophe : 5 € par élève/par an. Pour plus d'informations sur l'assurance scolaire, connectez-vous sur l'Espace parents : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>. Vous pourrez télécharger une attestation si nécessaire.

TOUT ENFANT MALADE, FIEVREUX OU TROP FATIGUE, NE DOIT PAS ETRE ENVOYE à l'école. L'école n'est pas habilitée à donner des médicaments aux enfants, sauf cas exceptionnel (*un Plan d'Accueil Individualisé doit alors être validé par le Médecin scolaire*). Aucun médicament ne sera administré par l'enseignant. Merci de demander au médecin de répartir la posologie en dehors du temps scolaire.

Toute maladie contagieuse devra être signalée immédiatement. Les vaccins devront être tenus à jour lors de la scolarité.

FOURNITURES :

Il est inutile d'acheter des fournitures scolaires pour la rentrée (hors listes données par les enseignants), l'établissement fournira GRATUITEMENT cahiers, crayons, gomme, etc... dans la limite des crédits disponibles. Seules, les fournitures usitées (et non égarées) seront remplacées. Les élèves devront prendre soin de leurs outils de travail.

Vous trouverez sur le site Web de l'établissement les listes du matériel demandé par les enseignants pour la rentrée (mouchoirs, timbale, agenda, etc...)

RETRIBUTIONS SCOLAIRES :

Pour 2023-2024, le montant par élève et par mois s'élèvera à 35.10 €. Pour les familles qui le souhaitent, l'OGEC proposera le prélèvement automatique. Vous aurez des précisions sur la circulaire relative aux rétributions début Septembre.

MANUELS SCOLAIRES :

Les manuels scolaires, à partir du Primaire, seront remis aux enfants en début d'année scolaire. Il est demandé aux familles de les couvrir. Ceux-ci devront servir plusieurs années.

GARDERIE :

La Garderie se tient sur place, au sein même de l'établissement. Elle est gérée par l'OGEC

Horaires : matin : 7 h 30 – 8 h 30 soir : 16 h 45 – 18 h 30 (*jours scolaires uniquement*)

Tarif : 0,58 € le quart d'heure (2.32 € l'heure)

L'établissement propose le paiement par prélèvement automatique. (Possibilité de payer par chèque ou en espèces).

Une autorisation écrite devra être fournie lorsque vous laisserez partir votre enfant avec une autre personne que le responsable de l'enfant.

Vous trouverez toutes les informations utiles dans la circulaire spéciale 'Garderie'. Elle sera collée dans le cahier de correspondance à la Rentrée.

PAUSE MERIDIENNE :

Conformément à la législation en vigueur, les enfants déjeunant chez eux seront amenés sur la cour des maternelles, à 12h00. Ils resteront sous la surveillance des Enseignants **jusqu'à 12 h 10**. Vous devrez vous présenter au portail.

Conformément à la législation en vigueur, les enfants ne seront pas accueillis avant 13 h 20. **Attention le portail n'ouvrira qu'à partir de 13h20**, les enfants laissés seuls devant le portail resteront sous la responsabilité des familles.

Les enfants déjeunant à la cantine seront pris en charge par le personnel municipal à partir de 12 h. Le retour à l'école est prévu vers 13 h 20. **Les enfants de PS et MS seront couchés dès le retour** du restaurant municipal.

HABITUDES SCOLAIRES :

Devant la perte des outils de travail des enfants, tous les crayons **seront à étiqueter** au nom de l'enfant. Les vêtements devront également être marqués.

Les parents ne devront laisser ni argent, ni bijoux entre les mains des enfants (à l'exception des règlements divers à remettre à l'enseignant).

Il est interdit d'apporter à l'école tout objet inutile, nuisible ou dangereux : vignettes, cartes Pokémon, cutter, couteau...

Les élèves se doivent d'être polis, tant avec les enseignants et le personnel d'encadrement qu'avec leurs camarades. Nous accorderons une attention particulière au « Bonjour » du matin.

PLAN VIGIPIRATE :

Nous rappelons aux familles les règles liées au **Plan Vigipirate toujours en vigueur** :

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires sera assuré par un adulte.
- un contrôle visuel des sacs pourra être effectué.
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement sera vérifiée.
- durant l'année scolaire, l'établissement effectuera trois exercices de sécurité,
- une attention particulière sera portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.

Bonne Rentrée à tous les élèves après un bel été ensoleillé !

La Cheffe d'établissement
Mme A. Cosson